

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

Délibération N° 2024-17 OBJET ADMINISTRATION Régies de l'office de tourisme	EXTRAIT Du registre des délibérations du Comité de Direction de l'EPIC Office de tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère'	Date de convocation 29/10/2024 Membres en exercice : 11 Membres présents : 6 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 10
--	--	---

Séance du 26/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, à dix-huit heures.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Saint-Antoine l'abbaye, sous la présidence de M. Raphael Mocellin, Président. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Présents : Raphael MOCELLIN, Vincent DUMAS, Laurent GARNIER, François BALLOUHEY, Dominique DORLY, Nadia CROUZET

Absents : Patrick SEYVE, Valérie PENARD, Philippe ROSAIRE, Nicolas LAVA, Alain FUSTIER, Philippe DESPESSE, Denise GLAIZE, Philippe STREF, Isabelle DUQUESNE

Pouvoirs : Patrice FERROUILAT, Natacha PETTER, Dorothee LOCATELLI, Hervé DUQUESNE

Secrétaire : A. Fellahi

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

Une régie d'avances et de recettes a été créée en date du 23/02/2017 pour le compte de l'EPIC Office de Tourisme Saint Marcellin Vercors Isère. Par délibération du 16/01/24, cette régie mixte a été scindée en régie de recettes et régie d'avance.

Le montant de l'avance a été fixé à 4 000 €. Ce montant peut être bloquant lors de la réalisation de campagnes sur les réseaux sociaux, quand des avances ont déjà été réalisées. Il est préférable de relever le montant à 6 000 €.

Aussi, l'office de tourisme s'est interrogé sur les moyens de simplifier la comptabilisation des différentes recettes financières de l'office de tourisme et donc le travail afférent. Après consultation du Comptable Assignataire du Service de Gestion Comptable de Saint-Marcellin, il est nécessaire de créer de nouvelles régies.

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

Il est convenu de créer également des sous-régies de recettes pour chacun des bureaux d'informations touristiques dépendant de l'EPIC.

Il est donc nécessaire :

- de modifier l'acte de la régie d'avance ;
- créer une régie de recette pour les groupes (visites guidées groupe) ;
- créer une régie de recette pour partenaires (pack partenaire, régie publicitaire).

Les différentes régies existantes et les opérations liées sont recensées dans le tableau ci-après :

Régie d'avance	Régie de recette « générale »	Régie de recette « groupe »	Régie de recette « partenaire »
Achat en ligne, en magasin	Billetterie	Visites guidées groupe	Pack partenaire
Campagne réseaux sociaux	Boutique		Encart publicitaire
Etc...	Visites guidées individuelles		

2- DELIBERATION

Le Président d'approuver :

- la modification l'acte de la régie d'avance ;
- la création d'une régie de recette pour les groupes (visites guidées groupe) ;
- la création d'une régie de recette pour partenaires (pack partenaire, régie publicitaire).

Nombre de VOTANTS : 10

Nombres de POUVOIRS : 4

Nombres de POUR : 10

Nombres de CONTRE : 0

Nombres de ABSTENTION : 0

Sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,

Vu les statuts de l'office de tourisme,

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

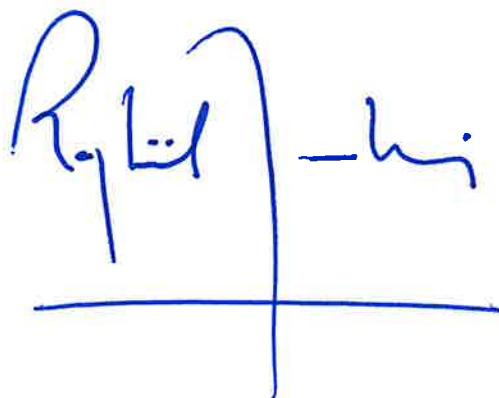
Après discussion, les membres du Comité de Direction de l'EPIC décident, à l'unanimité :

- d'approuver :

- la modification l'acte de la régie d'avance ;
- la création d'une régie de recette pour les groupes (visites guidées groupe) ;
- la création d'une régie de recette pour les partenaires (pack partenaire, régie publicitaire)
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël



*Délibération certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Et de l'affichage en date du :*

